

## **Le DSRP et l'ETAT senegalais**

### **DSRP: Les ambitions de l'Etat**

#### **Le Journal de l'Economie (Dakar)**

**3 Mai 2002**

Publié sur le web le 3 Mai 2002

Toba Tanama

Dakar

Les recommandations des éleveurs ne sont pas très loin des objectifs que s'est assigné le Sénégal dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté. Parmi ces objectifs, il y a par exemple, l'ambition de faire passer de 5 à 10%, le taux total des investissements publics alloués au secteur primaire. L'élevage est un axe prioritaire dans le cadre du Document de stratégie de lutte contre la pauvreté. Il faut reconnaître que la population s'adonnant à l'élevage, toutes filières confondues est relativement importante. Au-delà du fait que l'élevage représente une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon efficace à la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux.

Les autorités en sont conscientes. Le DSRP a identifié certains obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre technique et financier. Sur le plan technique, "il y a la persistance de certaines maladies "enzootiques", une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels et enfin, les faibles performances laitières et viandeuses des races locales. Sur le plan financier, il y a le faible niveau des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage qui tournent en fait autour de 5% du volume global des investissements du secteur primaire. En outre, le système de crédit en vigueur au niveau du Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal (CNCAS) est jugé inadapté par les professionnels du sous-secteur. Pour augmenter la contribution de l'élevage à la croissance, l'Etat s'est fixé des objectifs stratégiques dont les plus importants sont : la réalisation de la sécurité alimentaire, l'équité dans les rapports des prix, les termes de l'échange ville-campagne et l'accès à la terre et aux ressources naturelles. L'Etat entend également mener une politique de gestion de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et l'amélioration des systèmes de production. Le DSRP propose l'accroissement de la productivité et la sécurisation de la production animale. Quelle stratégie pour atteindre ces objectifs ? Les actions identifiées s'inscrivent dans le court terme.

Pour le financement, l'Etat s'engage dans le cadre du DSRP à faire passer, d'ici à 2005, la part du financement du sous-secteur de l'élevage à environ 10% du volume total des investissements publics alloués au secteur primaire.

Il est prévu la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières pour favoriser et inciter le secteur privé à s'impliquer davantage. D'autres mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation seront prises au plan de l'organisation. Au plan sanitaire, les services de l'élevage seront suffisamment équipés afin de permettre d'assurer correctement les missions de contrôle et d'inspection sanitaires.

### **Lutte contre la pauvreté: le document de stratégie s'inspire du Nepad**

#### **Sud Quotidien (Dakar)**

**2 Mai 2002**

Publié sur le web le 2 Mai 2002

Bacary Dabo

Dans le cadre du renforcement de la démarche de partage de l'information depuis le début des travaux d'élaboration du "Document de stratégie de réduction de la pauvreté" (Dsrp), le comité technique a organisé, le mardi 30 avril, un atelier de restitution pour la région de Dakar. Une complémentarité existe entre les

objectifs de ce programme et les principes du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le comité technique d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté (Dsrp), à travers ses ateliers a effectué une large diffusion de l'état de la mise en oeuvre de la stratégie élaborée. La ville de Pikine a abrité ces travaux qui ont mis l'accent sur les liens avec les orientations générales du Nepad. Le plan s'intègre harmonieusement dans la vision du Nepad et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre du dixième Plan de développement économique et social (Pdes) pour la période 2002-2007. Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), rappelons-le, a comme principale préoccupation l'éradication de la pauvreté, ainsi que la recherche de croissance et de développement durable.

Les travaux de cet atelier montrent que le programme d'action du Nepad s'appuie sur la ferme détermination des africains à compter d'abord sur les ressources propres du continent pour sortir les populations du sous-développement et de l'exclusion en cette période de mondialisation accélérée. Afin de relever les nouveaux défis de la mondialisation et de combler le retard pris par l'Afrique sur les nations développées, "le Nepad a retenu des objectifs globaux à concrétiser à travers la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015". Ces objectifs internationaux visent le développement durable dans les domaines de la santé et de l'éducation, dans le renforcement des structures de base et des capacités par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Ntic).

Le relevement des capacités

C'est donc à juste titre qu'en prolongeant le pari de l'intégration régionale et continentale, le Nepad mise sur le relèvement des capacités de l'Afrique à compétir et sur l'ouverture des grands marchés d'exportation aux produits africains. Les initiatives des coopérations Nord-Sud et Sud-Sud et les accords internationaux auxquels le Sénégal a souscrit, seront mis à profit pour réaliser l'objectif principal de réduction de la pauvreté. Ceci s'inscrit dans la même démarche que le Dsrp qui a pour objectif la multiplication des opportunités de création de richesse, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile ainsi que la consolidation des bases du développement dont la sécurité et la bonne gouvernance.

## **Réduction de la pauvreté au Sénégal**

**Sud Quotidien (Dakar)**

**30 Avril 2002**

Publié sur le web le 30 Avril 2002

*Le comité technique explique les grands axes de la stratégie*

C'est dans le cadre de l'initiative pays pauvres très endettés (Ppte) que le gouvernement du Sénégal a élaboré un document de stratégie de réduction de la pauvreté (Drsp). Conçu dans le cadre d'un processus participatif incluant toutes les sensibilités et différentes strates de la population sénégalaise, le document demeure le cadre de référence du gouvernement en matière de formulation de la politique de lutte contre la pauvreté. Le comité technique de conception du document restitue aujourd'hui ses observations et conclusions.

Les objectifs globaux poursuivis par le Drsp se décomposent en trois axes prioritaires. Il s'agit, par le renforcement de la croissance économique et une répartition plus équitable de ses

fruits, de doubler le revenu par habitant tout d'abord, mais aussi de généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de bases. Enfin il est prévu d'éradiquer toutes les formes d'exclusion en instaurant l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire, le tout d'ici à 2015.

A court terme, il s'agit d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en vue de réduire d'au moins 15% la proportion de pauvres entre 2003 et 2005. Il s'agira aussi de faciliter l'accès aux soins de santé à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité filles/garçon à l'école. Les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (Oms) en ce qui concerne la consommation en eau potable de 35 litres d'eau par habitant et par jour devront être respectés.

La Réduction de la vulnérabilité des acteurs agricoles

Les objectifs spécifiques du Dsrp passent par la mise en place de quatre leviers fondamentaux qui ont pour noms: stratégie de création de richesse dans un cadre macro économique sain, renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, amélioration des conditions des groupes vulnérables et une approche participative de mise en oeuvre et de suivi évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.

L'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesses ciblant les pauvres passe par les trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Tous les acteurs du secteur primaire sont impliqués dans une dynamique intersectorielle à définir un cadre général en vue de l'essor des activités génératrices de revenus. Les Pmi et Pme ainsi que les unités d'agro industrie ne sont pas en reste car toutes les opportunités de développement des initiatives privées génératri

## **Tamba: La situation économique et sociale des femmes en question**

### **Le Soleil (Dakar)**

**22 Avril 2002**

Publié sur le web le 22 Avril 2002

Pape Demba Sidibe

La création de richesses, le renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables sont les stratégies de lutte contre la pauvreté.

L'adoption du document de stratégies de réduction de la pauvreté a permis de réunir à Tamba sous la présidence de M. Alioune Diagne, l'adjoint au gouverneur de Tamba en présence de M. Samba Gallo Bâ le chef du service régional de la Statistique tous les acteurs du développement de la région. Préfets, sous-préfets, présidents de délégations spéciales, chefs de CERP, les femmes et les jeunes ont planché au cours de cette rencontre dans un processus participatif qui fonde la légitimité du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) qui va être le cadre de référence de toutes les interventions de tous les acteurs.

Selon M. Mayacine Camara, le coordonnateur du secrétariat permanent, le DSRP servira de base pour l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissements. Après les enquêtes de perception et les consultations régionales aujourd'hui, il s'agit de valider le travail effectué dans 10 régions et au niveau national de manière transversale. Donc selon M. Camara, il s'agit de diagnostiquer le milieu rural et urbain en plus des stratégies des orientations pour lutter contre la pauvreté. Après l'adoption du conseil interministériel qui est déjà fait, le document doit passer au conseil d'administration de la Banque mondiale dans les deux mois à venir. Après le plan d'action prioritaire qui est évalué en 2003 à 197 milliards de F. Cfa en 2004 à 201 milliards et enfin 210 milliards en 2005.

Parlant de la création de richesses, Mayacine Camara a mis l'accent sur l'agriculture, les infrastructures de soutien, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'industrie, l'énergie, les mines, le commerce, le tourisme, la culture et les nouvelles technologies de l'information et de la communication avec leurs mesures d'accompagnement dans le cadre macro-économique, le secteur privé, l'appui au PME, l'emploi. Il y a le renforcement des capacités et promotion de services de base dans le secteur de l'éducation et de la santé, de l'eau potable, du transport, des ressources naturelles et l'environnement, de l'assainissement, de la bonne gouvernance, de la décentralisation.

Pour l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables, le coordinateur du secrétariat permanent a retenu les avis des acteurs à la base sur la couverture socio-sanitaire, nutritionnelle, adéquate aux enfants de familles vulnérables, leur scolarisation, leur protection et la stratégie de prise en charge. Pour cela, il est question de susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les " daaras ".

L'accent a été mis sur l'approfondissement des droits des femmes, l'amélioration de leur situation économique et sociale afin de promouvoir l'amélioration de la situation de leur santé et celles des filles. Les handicapés aussi sont pleinement pris en compte car il s'agit d'améliorer l'état sanitaire et leur mobilité et aussi de promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées pour améliorer leur situation économique et sociale. A cela, va s'ajouter la lutte contre les préjugés défavorables dont sont victimes les personnes handicapées.

Pour M. Alioune Diagne, l'adjoint au gouverneur chargé du développement qui a ouvert la rencontre, ce document est un élément important dans le dispositif mis en place par le gouvernement dans sa politique de lutte contre la pauvreté. Pour l'exercice auquel sont invités les acteurs à la base et dont l'exécution leur est dévolue, il s'agit selon M. Diagne de s'approprier le document pour lutter pour la réduction de la pauvreté. C'est pourquoi le document selon lui, constitue un référentiel fondamental qui va constituer la pierre angulaire de toute la politique, le projet et les structures qui vont se mouvoir dans ce cadre dans les prochaines années.

## **Réduction de la pauvreté : Les réserves de la société civile**

### **Le Journal de l'Economie (Dakar)**

**11 Avril 2002**

Publié sur le web le 12 Avril 2002

Toba Tanama

Dakar

Quelques semaines après la note technique de l'Union européenne portant sur les choix stratégiques du Document de stratégie de réduction de la pauvreté, les organisations de la société civile viennent de commettre à leur tour un document regroupant leurs observations et recommandations.

Contrairement à l'UE, elles soutiennent l'agriculture comme choix et vont d'ailleurs plus loin en recommandant au gouvernement de soutenir ce secteur contrairement aux règles qu'impose l'Organisation mondiale du commerce.

Devant l'importance que revêt le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) - il doit régir l'utilisation de la totalité des fonds alloués dans les 15 prochaines années au Sénégal -, les contributions ne manquent pas pour améliorer le produit. Bien que déjà validé et adopté par le gouvernement en attendant l'aval des bailleurs de fonds, la plupart des couches de la société continuent d'émettre leurs critiques. Ainsi, après l'Union européenne qui est montée au créneau pour apporter ses observations principalement sur le choix de l'agriculture comme axe stratégique et la réponse du coordonnateur national du comité technique chargé de

la rédaction du document, le débat se poursuit au niveau des acteurs, dont le Collectif des organisations de la société civile impliquées dans le processus du DSRP.

Contrairement à l'Union européenne qui remettait en cause la pertinence du choix de l'agriculture comme moteur de la croissance à cause de sa faible contribution à la formation du Produit intérieur brut, M. Fassory Diawara, secrétaire exécutif du Collectif estime quant à lui que "l'on ne pouvait mieux trouver comme axe stratégique de lutte contre la pauvreté". Si l'on veut respecter les objectifs globaux du Sommet de Copenhague tenu en 1995 qui consistent à réduire la pauvreté de moitié d'ici l'horizon 2015, "il faut aller vers les pauvres et faire de la discrimination positive envers les pauvres", estime M. Diawara, par ailleurs Coordonnateur national de la Cellule nationale de la société civile pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté rattachée au programme du Pnud/Congad. Il se trouve que ces pauvres sont essentiellement basés dans les zones rurales dont l'activité principale n'est autre que l'agriculture.

Le problème auquel l'on doit faire face n'est plus donc une "question de croissance", estime M. Diawara. Le Sénégal a bien connu une croissance moyenne de 5% au cours des cinq dernières années sans la pauvreté ne soit pour autant réduite. Elle s'est au contraire aggravée, si l'on en juge par les dernières enquêtes sur la perception de la pauvreté et le diagnostic établi par le DSRP. Il s'agit maintenant de faire en sorte que "cette croissance soit portée par les secteurs distributifs comme l'agriculture".

Le Collectif, en appuyant ce choix porté sur l'agriculture, va d'ailleurs plus loin en suggérant que "l'agriculture soit soutenue" comme c'est le cas dans les pays développés qui nous interdisent par ailleurs dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce de subventionner notre agriculture. Le gouvernement et le comité technique ont-ils préféré ne pas mentionner cette recommandation dans le DSRP ? Tout porte à le croire puisque "c'est ce choix porté sur l'agriculture et les soupçons que ces pays ont de voir les pays africains subventionner leur agriculture qui peuvent justifier les premières réserves apportées par les bailleurs de fonds", conclut M. Diawara. De l'avis donc du Collectif, il faut approfondir et revoir entre autres "la question du genre". Cette question doit être renforcée dans le DSRP et il s'agit d'aller au-delà de la notion de "principe directeur" suggérée dans le rapport pour en faire "un véritable axe d'intervention qui mette en exergue le rôle et la place des femmes dans la lutte contre la pauvreté". A la base de ce raisonnement, M. Diawara considère que "de plus en plus la pauvreté se féminise au Sénégal". Le DSRP avait tenté d'identifier les organes ou ministères chargés de la mise en oeuvre, mais le Collectif estime que "la question du schéma institutionnel dans la mise en oeuvre doit se limiter à déterminer les fonctions et non les organes". De plus, une différenciation doit être faite entre le rôle de l'Etat et celui de la société civile, même si les deux doivent évoluer dans le cadre d'un partenariat. L'une des clefs de la réussite du dispositif de mise en oeuvre devrait se fonder sur le principe de la décentralisation. Pour ce faire, "les comités régionaux doivent être présidés par les élus locaux et non par des représentants du gouvernement central pour ne pas saper les bases de la décentralisation".

Dans le même ordre d'idées, le ministère de l'économie et des finances étant en dernière analyse au centre du dispositif de mise en oeuvre, le Collectif estime qu'il convient d'assouplir les conditions de passation de marchés pour l'exécution des programmes du DSRP afin de permettre aux opérateurs d'accéder aux marchés.

**RECOMMANDATIONS (INTER)** Pour remédier à ces insuffisances soulevées, les organisations de la société civile préconisent le renforcement des instruments de contrôle au cours de la mise en oeuvre du programme, l'adoption du genre comme un principe directeur du DSRP. En effet, les femmes ne doivent pas être perçues comme de simples groupes vulnérables mais comme un acteur central dans la lutte contre la pauvreté et à cet égard, il convient de réviser le DSRP pour faire ressortir cette place centrale des femmes. Pour éviter

que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets, l'appui à l'organisation de la société civile dans la mise en oeuvre doit se faire à travers des mécanismes précis.

Parmi ceux-ci, "une harmonisation des programmes et des positions de la société civile en son sein et une meilleure clarification des rôles".

Comment donc intégrer ces recommandations au moment même où le document est déjà bouclé ? C'est ici qu'intervient la nécessité de l'organisation des assises de la société civile dans le cadre précis de la lutte contre la pauvreté. A côté de ces assises, le Collectif recommande la tenue d'ateliers sectoriels portant sur la mise en oeuvre, sur le choix de l'agriculture, sur la paysannerie, les handicapés, les femmes, l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, etc.

La mise en oeuvre : À quel dispositif se fier (Encadré)

- A moins d'étoffer la partie concernant la mise en oeuvre du DSRP, le processus souffrirait d'un handicap sérieux. C'est en ces termes que le représentant du Pnud faisait connaître ses observations lors de l'atelier de validation du DSRP en janvier dernier. Aujourd'hui, plusieurs autres acteurs reviennent à la charge pour insister sur l'importance de la mise en oeuvre.

- Tout porte à croire que la mise en oeuvre canalise fortement l'attention des différents acteurs du DSRP. Ce qui est tout à fait légitime quant on sait que c'est la phase la plus difficile de tout projet. A ce titre et en se basant sur le diagnostic, le Collectif lors de son atelier du mercredi 16 janvier 2002 estime que "de façon générale, les indicateurs retenus dans les domaines de l'éducation et de la santé ne concordent pas avec ceux déjà communiqués par le gouvernement aux partenaires sociaux". Le taux d'alphabétisation indiqué pour 2001 est de 39% alors que celui fourni par le ministère de l'éducation nationale est de 52%. Dans le même temps, "le taux de 95,5% d'accès des Sénégalais à une source d'eau potable à moins d'un kilomètre est jugé plutôt incertain" de même que les objectifs du DSRP ne sont pas hiérarchisés. Ils n'indiquent pas les priorités sur lesquelles le gouvernement entend fonder son action pour accélérer la réduction de la pauvreté. Le dispositif de mise en oeuvre lui-même ne reflète pas un consensus entre les membres du groupe. Certains pensent que les comités de pilotage qui sont proposés n'ont pas pour mandat d'exécuter et de suivre des politiques en lieu et place des départements. Le DSRP prévoit en effet un organe du ministère de l'économie et des finances comme responsable du pilotage de la mise en oeuvre, de la gestion des ressources financières sous forme de "panier commun", de suivi-évaluation au double plan national et régional. Le Collectif estime que "cette orientation paraît inadéquate non seulement à l'égard des textes qui organisent la coordination du programme de lutte contre la pauvreté mais également va à l'encontre des objectifs visés par le gouvernement et ses partenaires au développement".

Après la mise en oeuvre, il faut bien passer au suivi et à l'évaluation des différentes actions menées. Il serait indiqué selon le Collectif de simplifier le schéma institutionnel en prévoyant "un Conseil interministériel tous les ans au moment des arbitrages budgétaires, un Comité d'orientation et de concertation qui se réunit tous les six mois sous la présidence du ministère des finances". A ce niveau, la société civile entend jouer aussi un rôle de sentinelle pour faire face au problème d'absorption des ressources pour exiger la transparence et la fluidité dans les modes de fonctionnement du ministère des finances. La société civile avait pourtant été associée au processus d'élaboration du DSRP comme le reconnaît du reste M. Diawara. Comment expliquer donc que toutes ces critiques et ces recommandations n'aient pas été prises en compte plus tôt et intégrées dans le document ? "Nous n'avons pas été impliqués autant que nous le voulions", répond-il. Tout en reconnaissant au comité technique une volonté de démarche participative, le Collectif ne pense pas moins que "les moyens ont été trop concentrés dans les mains de comité. Ce qui n'a pas permis à la société civile d'influer de façon significative sur l'élaboration". La société a participé aux grands événements comme le lancement, la validation, etc., mais aurait voulu peser beaucoup plus de tout son poids dans ce qui constitue aujourd'hui le cadre dans lequel doivent se retrouver toutes les politiques de lutte

contre la pauvreté. Le Sénégal s'est-il alors précipité pour finaliser sa stratégie comme d'aucuns le pensent ? Ce n'est peut-être pas le cas puisque dans le schéma tracé à l'avance, "le Sénégal était en avance depuis juin 1999 quant il présentait déjà son document intérimaire dans le cadre de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE). Cependant, l'élaboration du DSRP qui devait démarrer de janvier à décembre 2001 a connu des perturbations à cause des différents rendez-vous politiques que le pays a connus". On comprend donc qu'en six mois de travail, on a dû forcément brûler les étapes, ce qui permet de relativiser un peu le processus participatif que le document devait respecter.

## **Le Fmi satisfait allonge 8 milliards au Sénégal**

**Wal Fadjri (Dakar)**

**10 Avril 2002**

Publié sur le web le 10 Avril 2002

Johnson Mbengue

Le Fmi accorde plus de 8 milliards de francs au Sénégal dans le cadre de la facilité sur la réduction de la pauvreté et la croissance. Cela après avoir noté le bon comportement de l'économie caractérisé par une croissance rapide et une faible inflation.

Le Sénégal va bénéficier de 11 millions de dollars américains dans le cadre de la facilité sur la réduction de la pauvreté et la croissance mise en place par les institutions de Breton Woods. La décision a été prise par le Fonds monétaire international (Fmi) qui s'est penché sur les performances économiques et a complété par la même occasion la 2e revue sur le troisième arrangement annuel au titre de la facilité sur la réduction de la pauvreté et la croissance. L'institution financière internationale versera ainsi un montant de 11 millions de dollars américains, soit environ plus de 8 milliards de francs Cfa.

Selon le communiqué du Fmi daté du lundi dernier, cet accord de trois ans dans le cadre de la réduction de la pauvreté et la croissance porte sur un versement total au bénéfice du Sénégal de 134 millions de dollars américains. Depuis que cette ligne de crédit a été approuvée, le 20 avril 1998, par le Fmi, le Sénégal a déjà reçu 109 millions de dollars.

La facilité sur la réduction de la pauvreté et la croissance est un programme concessionnel mis en place par le Fmi et destiné aux pays en voie de développement. A cet effet, les pays qui prétendent à cette ligne de crédit doivent élaborer et adopter un document de stratégie de réduction de la pauvreté avec la participation de la société civile et des partenaires au développement. D'après le communiqué du Fmi, les prêts accordés dans le cadre de la facilité sur la réduction de la pauvreté et la croissance portent sur un taux d'intérêt de 0,5 %, et sont remboursables sur un intervalle de dix ans avec une période de grâce de 5 ans et demi sur le paiement du principal. Selon Eduardo Aninat, directeur adjoint du Fmi, les performances macro-économiques du Sénégal en 2001 continuent d'être caractérisées par une croissance rapide et une faible inflation. "En dépit de l'émergence d'importants déséquilibres financiers dans la filière arachidière et dans le secteur énergétique, notamment les entreprises parapubliques qui ont été couverts par des transferts budgétaires, le déficit budgétaire, dans son ensemble, à l'exclusion des dons, a été contenu à moins de 4 % du produit intérieur brut, grâce en partie au report de certaines dépenses d'investissement", note M. Aninat.

Le Fonds monétaire international se félicite de la volonté manifeste du gouvernement sénégalais de s'attaquer aux problèmes structurels dans la filière arachidière qui compte encore une bonne partie des emplois en milieu rural. Les autorités (sénégalaises) ont décidé, selon le communiqué de l'institution financière internationale, de rendre effective la privatisation de la Sonacos en mi-2003. La décision du gouvernement sénégalais d'augmenter, le 1er mars 2002, les tarifs de l'électricité est l'une des mesures qui vise à assainir les finances

de la Senelec (la société d'électricité) dont les coûts du fuel peuvent croître à tout moment déjouant ainsi les projections, ajoute le Fmi.

Aussi, l'institution de Breton Woods reste-t-elle regardante sur le document de stratégie de réduction de la pauvreté (Dsrp). "Le Dsrp génère des allocations de ressources aux pays bénéficiaires dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés. Ceci pour les soutenir au niveau des investissements dans les secteurs dits sociaux (...). Dans le même temps, le Fonds monétaire continuera de supporter les efforts du Sénégal de réduire la pauvreté par l'extension de l'assistance intérimaire sous l'initiative Ppte d'ici fin 2002", ajoute M. Aninat. Sous ce rapport, le Sénégal a déjà fini d'élaborer son Dsrp qui a été soumis à l'adoption des différents partenaires. Les retombées financières de l'admission de notre pays à l'initiative Ppte sont estimées à 400 milliards de dollars qui seront essentiellement consacrés à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

## **Rencontre internationale sur la pauvreté: Le Fagace propose la micro finance comme remède**

**Sud Quotidien (Dakar)**

**30 Mars 2002**

Publié sur le web le 1 Avril 2002

Mounirou Fall

Comment résoudre les problèmes de la pauvreté ambiante dans la sous région et en dépit de l'amélioration notable des indicateurs macro économiques ? Telle est la question à laquelle a tenté de répondre le Fonds africain de garantie et de coopération économique (Fagace) à l'occasion de la rencontre organisée hier en marge des activités marquant le 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'institution sur le thème du rôle du Fonds dans la lutte contre la pauvreté. Les travaux ouverts par le Premier ministre Mame Madior Boye, a regroupé outre la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud), les partenaires sous régionaux, la Banque ouest africaine de développement (Boad). Le secteur privé sénégalais n'était pas en reste. Des porteurs de projets bancables ainsi que les organisations patronales, la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (Cnes) et le Conseil national du patronat (Cnp) étaient de la partie.

Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre Mame Madior Boye est longuement revenue sur la politique de son gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. Elle a notamment précisé l'accent porté sur la recherche de l'autosuffisance alimentaire, l'accès aux soins de santé, à l'eau potable et à l'éducation. Par ailleurs "dans le cadre de la politique commune en cours d'élaboration au sein de l'Uemoa, le gouvernement met l'accent sur le développement du secteur agricole" a précisé le Premier Ministre.

Pour le Directeur général du Fagace, Libasse Samb, "c'est pour s'inscrire dans cette dynamique que le Fonds, fidèle à sa vocation de contribuer au développement économique et social des États membres s'est engagé dans cette réflexion en vue d'identifier les outils et mécanismes les plus aptes à lutter efficacement contre la pauvreté". Notant au passage que la sous-région, à quelques exceptions près, a enregistré un taux moyen de croissance économique de 4% au cours des cinq dernières années. Ce qui reste en deçà du seuil de 7% considéré comme nécessaire pour éradiquer le phénomène de la pauvreté.

C'est ainsi qu'après l'exposé de la Banque ouest africaine de développement, les politiques nationales de lutte contre la pauvreté ont été passées en revue. Les politiques nigérienne et sénégalaises ont donné lieu à un débat riche d'expériences sur l'éradication du syndrome. L'expérience du Sénégal à travers sa stratégie de lutte contre la pauvreté avec le document

stratégique de réduction de la pauvreté (Dsrp), a été pris comme exemple, notamment dans ses trois grands points. Il s'agit tout d'abord de la promotion des micro activités génératrices de revenus, financés essentiellement à travers les mutuelles d'épargne et de crédit mises en place et gérées par les populations avec l'appui des organisations non gouvernementales.

Le second point concerne l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures collectives en rapport avec les collectivités locales et les organisations communautaires de base. Ce qui devrait contribuer au renforcement des capacités des acteurs à la base. Enfin le troisième angle de la stratégie nationale tel qu'exposé par le délégué du Sénégal est celui de la création d'un système d'information et de suivi performant pour mieux mesurer l'impact des programmes de développement sur les conditions de vie des populations. Il ressort des différents exposés des États membres que le développement de la micro entreprise apparaît comme la voie la mieux indiquée pour progressivement remédier à la pauvreté en termes de stocks ou à l'insuffisante accumulation de capital qui constitue un frein redoutable à la mise en valeur des capacités individuelles.

Rappelons que la réflexion entamée par le panel autour des quatre thèmes identifiés: la problématique de la lutte contre la pauvreté; les politiques nationales de lutte contre la pauvreté; les stratégies et contributions des institutions sous régionales et le rôle de la micro finance ont permis au Fonds, à l'issue des travaux d'affiner sa stratégie d'encadrement des opérations de micro finance en tant que moteur de lutte contre la pauvreté dans ses États membres. En clôturant le colloque, le ministre du budget, qui siège au nom du Sénégal au conseil d'administration du Fonds, Cheikh Adjibou Soumaré, a insisté sur la mise en oeuvre d'une synergie afin de parvenir, à travers les opérations de micro crédit, à soulager les souffrances des plus démunis. Rappelons que le Fagace devra dès aujourd'hui, signer à Dakar une convention de coopération avec le patronat sénégalais.

**Sogué Diarisso, Président du Comité technique du DSRP : " Pourquoi nous avons axé notre stratégie sur l'agriculture "**

**Le Journal de l'Economie (Dakar)**

**21 Mars 2002**

Publié sur le web le 21 Mars 2002

Ismaila Dieng

Dakar

Une stratégie de réduction de la pauvreté axée sur l'agriculture mériterait d'être sérieusement argumentée. C'est en ces termes qu'une note technique de l'Union européenne reprise dans Le Journal de l'Economie interpellait les rédacteurs du DSRP. Le scepticisme se fondait sur la faible contribution de l'agriculture au PIB. Dans cet entretien, M. Sogué Diarisso, président du Comité technique du DSRP réfute cet argumentaire. La préférence accordée au secteur agricole s'explique parfaitement au regard du tableau Entrées-Sorties de l'économie sénégalaise qui montre qu'aucun secteur n'a des effets aussi diffus dans l'économie. Conclusion : aucune stratégie de réduction de la pauvreté ne peut se faire en dehors du secteur agricole.

- Le Journal de l'Economie : Monsieur le président du Comité technique, pouvez-vous revenir sur le processus d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté ?

Sogué Diarisso : Je vous remercie de me donner l'opportunité de présenter à nouveau le processus participatif du DSRP. En effet, nous avons réussi à élaborer le DRSP dans un délai de six mois dans le cadre d'un très large processus participatif. Celui-ci comportait plusieurs volets. Il s'agissait d'abord des enquêtes qui ont permis une mesure de la pauvreté du point de vue des standards internationaux et également du point de vue des ménages.

C'est ainsi que l'incidence de la pauvreté des ménages est estimée à 53,9% en 2001 et 65% des ménages se considèrent comme pauvres. Nous avons également fait des enquêtes dites "focus groups". On est allé dans les quartiers pauvres pour discuter avec les ménages sur leurs perceptions de la pauvreté, la façon dont elles vivent cette pauvreté et les stratégies les meilleures pour sortir de cette situation. Nous avons tiré beaucoup d'enseignements de ces enquêtes de perception de la pauvreté. C'est ainsi que nous nous sommes rendu compte que l'éducation des enfants figurait au quatrième rang des priorités des ménages sénégalais.

En d'autres termes, l'enseignement que nous en avons tiré, c'est que dans certaines zones pauvres, pour stimuler l'éducation, il faut avoir un programme de dotation monétaire contre l'envoi des enfants à l'école. Dans le cadre de l'élaboration du DSRP, nous avons également mis en place des groupes thématiques. Ce qui a facilité l'élaboration du document, c'est que dès le lancement, on s'est accordé sur les piliers de la stratégie et les groupes thématiques correspondants ont été mis en place, notamment la création de richesse, le renforcement des capacités, la protection des groupes vulnérables et la mise en oeuvre. A partir de ce moment, il s'agissait simplement pour le Comité de rédaction de faire une synthèse des travaux des groupes. Donc quand certains se demandaient si nous allions terminer ou non, nous restions confiants parce que nous savions dès le début ce qu'il fallait faire. Les choix des groupes sur la création de richesses et le renforcement des capacités ne sont pas fortuits. Dans la théorie économique aujourd'hui, il y a plusieurs approches de la pauvreté. Il y a des approches qui lient la pauvreté à une insuffisance de revenus et d'autres qui la lient à une insuffisance de capacités. On a travaillé sur les deux approches, mais en privilégiant la création de richesse. Au terme des travaux des groupes, nous avons produit un document de synthèse qui a été validé au mois de décembre 2001. Il faut souligner que ce processus était piloté par un Comité technique d'une dizaine de personnes qui regroupait des cadres de haut niveau du ministère de l'Economie et des Finances et des ministères en charge des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique) et des universitaires de haut niveau du Centre de recherche économique appliquée (Crea).

La principale critique faite au document tient au choix porté sur l'agriculture comme axe prioritaire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au vu de sa faible contribution au PIB (10%). Ce choix n'est-il pas contestable ?

Ceux qui ont formulé cette critique n'ont manifestement pas regardé le Tableau Entrées-Sorties de l'économie sénégalaise qui retrace les activités en amont et en aval du processus de production. Qu'à cela ne tienne, si on ne devait regarder que les poids des sous-secteurs dans le PIB pour fixer des priorités, alors le choix se porterait sur le commerce qui est le sous-secteur qui représente près de 25% du PIB. Ce qui est insensé. Il faut souligner que la croissance enregistrée ces dernières années ne s'est pas traduite par une réduction significative de la pauvreté parce qu'elle a été portée par des secteurs du tertiaire qui ne sont pas générateurs d'emplois, notamment le commerce.

Qu'est-ce qui fonde le choix de l'agriculture comme secteur prioritaire ?

Il faut d'abord dire que 80% des pauvres sont en milieu rural. C'est ce que révèlent nos enquêtes. Si tant est qu'on a une stratégie de réduction de la pauvreté, elle doit être axée sur les sphères d'activité des pauvres c'est-à-dire dans le cas du Sénégal, le secteur agricole.

Deuxième argument : lorsqu'on examine le Tableau Entrées-Sorties pour la production agricole, on se rend compte que 27,4% de la production de l'agriculture vivrière sont destinés à la transformation industrielle et 56% à l'activité marchande, aux fins de consommation des ménages. Quand on prend l'agriculture industrielle, on se rend compte que 68,4% de la production fait l'objet de transformation industrielle et 7,4% d'activités marchandes.

On ne peut pas trouver dans l'économie un secteur qui peut se prévaloir de tels effets diffus sur l'ensemble de l'activité économique. En agissant sur l'agriculture, on a tout de suite des effets induits sur le secondaire et le tertiaire. Même le tertiaire qui a la part la plus importante

sur le PIB, le doit en partie à l'agriculture. Quand on prend les activités en amont, 15 à 20% de la production agricole est constituée de consommations intermédiaires des autres branches. Vous voyez donc que l'agriculture fait également vivre les autres branches de l'économie et cela, on ne peut le lire qu'à travers le Tableau Entrées-Sorties. Il est inadmissible qu'un économiste ne puisse pas comprendre cela.

S'il est vrai que l'agriculture occupe une place centrale dans l'économie, il reste que les solutions préconisées sont pour le moins classiques et ne traduisent pas une rupture par rapport au passé. Je trouve que c'est un argument léger. Nous avons défini une stratégie qui met l'accent sur l'agriculture, mais également sur la diversification et sur la promotion des exportations non traditionnelles. Cela pose à priori le problème de la maîtrise de l'eau. Dans le cadre des plans de développement, on a eu à écrire tout cela, mais il y avait un préalable : la maîtrise de l'eau. On ne peut parler de diversification que lorsqu'on met les ruraux dans les conditions de maîtrise de l'eau. Aujourd'hui, ils ne travaillent en moyenne que trois à quatre mois dans l'année, comment peuvent-ils diversifier leur production ? Ceci a été suffisamment mis en exergue dans le document de stratégie de réduction de la pauvreté. A cet égard, nous avons besoin de l'appui des bailleurs de fonds pour régler ce préalable.

Nous sommes également en train de préparer un document stratégique pour l'insertion du Sénégal dans le commerce mondial qui va définir les voies et moyens de diffusion des produits de diversification au niveau de la sous-région et au-delà.

Pour prendre un exemple, quand on parle de la question du financement, le document évoque des solutions ponctuelles comme la mise en place de lignes de crédit ou la bonification des taux d'intérêt. N'est-ce pas là une liste de "bonnes intentions" ?

Ce n'est qu'un point parmi tant d'autres ! Lorsque vous prenez le plan d'actions sur l'agriculture, la question des lignes de crédit n'est qu'un point. Devant chaque objectif, il y a au moins une dizaine d'actions. Dans une matrice de près de 40 actions pour l'agriculture, on en a exhibé une qu'on a commentée. Il est sûr que cette action à elle seule n'a pas de sens.

C'est dans un cadre global qu'elle devient pertinente. Pour une fois, on s'est dit que nous n'allons pas nous mettre à écrire que l'agriculture est la priorité. On veut faire en sorte que l'étranger qui débarque au Sénégal sache que ce pays a choisi le secteur agricole pour fonder sa stratégie de développement et d'accumulation, car accroître les revenus du monde rural, c'est également stimuler l'activité industrielle par l'augmentation de la demande. Tout cela est omis.

Il est également reproché au document le fait que la part de l'agriculture dans les financements est relativement faible comparée à celle d'autres secteurs comme l'environnement qui absorbe presque des montants aussi importants.

Sur ce point-là aussi, les gens n'ont pas compris comment les choses se passent. La mise en oeuvre se fera à partir de l'année prochaine vraisemblablement. Ce n'est pas en une année que l'on va changer la structure des financements de l'économie. Les financements indiqués pour l'environnement étaient déjà obtenus. Ce qu'il faut regarder, ce sont les financements additionnels au delà de ceux déjà mobilisés, attendus pour l'agriculture et les infrastructures de soutien en milieu rural. Vous allez voir que l'agriculture est loin devant les autres secteurs. La deuxième critique de fond est relative à l'accès aux services sociaux de base qui est présentée comme un des déterminants de la pauvreté alors qu'elle n'en serait qu'une manifestation. Que répondez-vous ?

Cette observation révèle une méconnaissance des développements récents de l'économie. L'insuffisance d'accès aux services sociaux de base est certes une manifestation de la pauvreté, mais en contribuant à l'affaiblissement du capital humain, elle apparaît comme un déterminant de la pauvreté. Dans l'économie moderne, le capital humain joue un rôle de premier plan dans la création de richesse et constitue donc un des déterminants de la croissance à long terme. Les liens entre le capital humain ont été formalisés par les modèles

de croissance endogène développés dans les travaux de l'économiste Barro, mais également par les travaux du Prix Nobel d'Economie Amartya Sen sur les capacités. L'économiste américain Jeffrey Sachs a montré que l'incidence du paludisme sur la croissance en Afrique pouvait atteindre un point de croissance du produit intérieur brut. Mieux, dans le cas du Sénégal, les professeurs Gaye Daffé et Abdoulaye Diagne de l'Université de Dakar ont démontré, dans un ouvrage à paraître, que les déterminants de la croissance à long terme sont les infrastructures et le capital humain.

L'éducation et la santé sont devenus des déterminants cruciaux de la productivité des actifs et des nations. Par exemple, il a été estimé que le capital humain représente près de 80% du capital ou de la richesse des Etats-Unis et d'autres pays développés. Il faut aussi dire que les niveaux d'investissement en capital humain très élevés renforcent la qualité et la productivité des actifs et permettent ainsi d'attirer des investissements étrangers très importants et donc de stimuler davantage la croissance. Dire que le manque d'accès aux services de base est simplement une manifestation de la pauvreté et non un déterminant, c'est peut-être une réaction de bon sens, mais cela reflète également une terrible méconnaissance des développements récents de la théorie économique.

Enfin, il est reproché au DSRP de s'appuyer sur l'administration centrale dans la mise en oeuvre. N'est-ce pas là une rupture par rapport au processus participatif retenu lors de l'élaboration ?

Il faut d'abord dire que nous sommes pas encore au niveau de la mise en oeuvre pour laquelle chaque acteur aura un rôle à jouer, notamment l'Etat, les partenaires au développement, les organisations de la société civile et on va se retrouver régulièrement pour faire l'évaluation du processus. On ne demande pas à un acteur de se substituer à un autre. Chacun jouera son rôle et on se retrouvera à mi- parcours et au moment de l'évaluation pour faire le bilan.

En définitive, que vous inspirent ces critiques ?

Je crois que ces critiques contribuent à l'animation du débat sur le DSRP et il faut s'en féliciter et il est heureux qu'elles se poursuivent même au-delà de la finalisation du document. Nous avons reçu d'autres critiques portant notamment sur l'absence d'une prise en compte suffisante de la dimension-genre dans les premières versions du DSRP. C'est une critique fondée. Dans la version que nous sommes en train de discuter avec le Fonds et la Banque mondiale, il n'y a pas un seul domaine où cet aspect n'est pas pris en compte. En d'autres termes, nous avons tenu compte des fortes demandes des organisations féminines même après la validation du DSRP.

## **Elaboration: Le Sénégal était prêt depuis décembre**

### **Le Journal de l'Economie (Dakar)**

**14 Mars 2002**

Publié sur le web le 13 Mars 2002

Toba Tanama

Dakar

Six mois avant le lancement du processus d'élaboration du Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Sénégal, quatre pays africains avaient déjà bouclé leur document. C'était donc un pari risqué pour le Sénégal de boucler l'élaboration de son DSRP en décembre 2001.

- Pour lutter efficacement contre la pauvreté, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international avaient décidé en 1999 de confier aux pays sous-développés leur propre destin. Cette autonomie devait permettre aux pays endettés de tirer profit des ressources issues de l'annulation de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ). Les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) recommandés par ces institutions s'inscrivent justement dans cette logique et devraient constituer désormais le fondement de tout allègement de la dette et de tout financement du développement provenant des institutions de Bretton Woods. En 2001, soit deux ans après cette nouvelle formule, seuls quatre pays que sont le Burkina Faso, la Mauritanie, la Tanzanie et l'Ouganda avaient en réalité finalisé leurs documents. Il fallait donc aller vite et la plupart des pays africains se sont alors jetés à l'eau au nombre desquels, le Sénégal qui annonçait déjà en septembre 2001 pouvoir boucler son document à la fin du mois de décembre de la même année. Au Sénégal, l'Etat a retenu comme dans plusieurs autres pays d'ailleurs, une démarche participative en impliquant l'ensemble des acteurs du secteur public, privé, de la société civile et des partenaires au développement. Trois grandes phases ont jalonné l'élaboration du DSRP au Sénégal. Une phase préparatoire dans un premier temps a permis de mener une série de visites de proximité individualisées auprès des structures de la société.

A ce niveau, le comité technique mis sur pied a produit un document qui fait le point sur les connaissances disponibles sur la pauvreté dans le pays en contactant les différents services et ministères techniques (statistiques, santé, planification, éducation, hydraulique, etc.)

La deuxième phase s'est focalisée sur la conception de la démarche d'élaboration du DSRP à adopter. Un séminaire national de lancement du processus participatif d'élaboration du document est alors initié et réunit plus de 200 invités représentant différents acteurs de la vie économique du pays au nombre desquels des représentants des ONG, les syndicats, les groupements féminins, les associations religieuses, les autorités traditionnelles, etc. La troisième et dernière phase avait trait à l'élaboration proprement dite. Les différentes catégories citées plus haut ont alors pris part à la confection de documents de base selon les différentes modalités aux niveaux régional et local. Un séminaire national de validation tenu en décembre 2001 est enfin venu boucler la boucle en attendant le feu vert du gouvernement qui intervint une semaine plus tard.

## Réduction de la pauvreté : La stratégie montre de sérieuses lacunes

**Le Journal de l'Economie (Dakar)**

**14 Mars 2002**

Publié sur le web le 13 Mars 2002

Ismaila Dieng

Dakar

La stratégie de réduction de la pauvreté présente de sérieuses limites.

Le document adopté au mois de décembre soulève en effet de sérieuses interrogations quant à la qualité du travail qui a été fait.

- Le gouvernement sénégalais doit-il revoir sa copie ? La question mérite d'être posée au vu des interrogations que suscite le Document de Stratégie de réduction de la Pauvreté (DSRP) élaboré dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette en faveur des pays pauvres endettés (PPTE). Le document préparé par le Comité technique présente en effet de sérieuses faiblesses de l'avis de certains spécialistes. Certaines de ces interrogations pertinentes apparaissent dans une note technique présentée par l'Union européenne en guise de contribution à l'analyse du document, dont le Journal de l'Economie a obtenu une copie. Les techniciens de l'Union européenne relèvent en effet de nombreuses lacunes dans ce document qui doit servir de base de travail au cours des prochaines années. Si les objectifs de la stratégie sont "pertinents et incontournables", les techniciens soulignent que le diagnostic présenté dans le document "porte principalement sur une description des caractéristiques de la pauvreté, plutôt qu'une analyse des déterminants de la pauvreté". Le document identifie "l'absence et insuffisance de revenus" ou le manque d'accès aux services de base comme les déterminants de la pauvreté que ces constats en sont plutôt des manifestations. Au-delà du diagnostic, c'est la stratégie préconisée qui pose problème. La stratégie de croissance préconisée repose en effet sur la relance du secteur primaire et de l'agriculture notamment, la hausse du taux d'investissement grâce à l'intervention de l'Etat et une forte hausse de l'investissement direct étranger. Le choix porté sur l'agriculture dans le cadre de cette stratégie est discutable. Le poids du secteur primaire dans le Produit intérieur brut est relativement faible (moins de 20%) et sa contribution à la croissance est limitée (0,5% sur la période 1990-2000).

Dans un tel contexte souligne la note technique, "le défi important est d'augmenter la croissance et la productivité dans le secteur agricole afin de limiter l'amplitude de la pauvreté dans le monde rural et d'amplifier les effets induits d'une telle croissance. Cependant, le DSRP repose sur l'hypothèse d'une augmentation de la contribution du secteur primaire à la croissance. Une telle évolution paraît peu réaliste dans la mesure où elle est rarement observée dans un processus de développement et, dans le cas du Sénégal, elle est peu probable. La situation difficile que vit l'agriculture sénégalaise est due à des contraintes structurelles et aux aléas climatiques et aucun fait nouveau ne permet d'envisager à court terme des améliorations. La réforme en cours de la filière arachide pourrait entraîner une réduction de la production alors que les perspectives de développement sont "incertaines" pour le riz et le coton.

Mieux, "les propositions pour améliorer la productivité donnent l'impression d'être une liste d'exhortations plutôt qu'une stratégie de croissance", précisent les rédacteurs de la note. Le document parle "d'utiliser les nouvelles technologies", de "moderniser l'agriculture", "d'améliorer les systèmes d'approvisionnement", de "promouvoir l'accès aux équipements". En somme, une "liste de bonnes intentions" plutôt qu'une stratégie de croissance. La preuve : les solutions préconisées pour résoudre la lancinante question du financement. Le document propose des solutions ponctuelles comme les lignes de crédit spécifiques, les bonifications de crédits et les fonds de promotion pour un problème "systémique". Cette approche

"conventionnelle" n'a pas donné des résultats probants au cours des dernières années et mériterait d'être revue et corrigée. Il s'y ajoute que la répartition des ressources est des plus surprenantes. Les ressources naturelles et l'environnement mobilisent près de 18% de la totalité des financements autant que l'agriculture qui mobilise 17% de l'enveloppe globale. La note technique relève d'autres faiblesses dans le document. La stratégie ne prend pas en compte l'importance de la pauvreté en milieu urbain même si un Sénégalais sur deux vit en zone urbaine et quatre dans l'agglomération dakaroise. Dans ces conditions, il est nécessaire "de prendre en compte la pauvreté urbaine dans ses spécificités et les risques qu'elle engendre, par un diagnostic, un ciblage et des solutions adaptées".

Par ailleurs, la mise en oeuvre relève essentiellement de l'Etat. Une telle démarche est en contradiction avec la démarche associative adoptée lors de la préparation du document. Il est donc important de faire participer les autres acteurs à la mise en oeuvre de cette stratégie pour en assurer le succès.

## **Lutte contre la pauvreté: la société civile va lancer une étude sur la situation économique au Sénégal**

### **Le Soleil (Dakar)**

**13 Mars 2002**

Publié sur le web le 13 Mars 2002

Aliou Ba

La cellule nationale de la société civile pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté a procédé hier, au Congad, à la validation de deux études qu'elle compte lancer prochainement. L'une concerne la situation économique et sociale du Sénégal et l'autre a trait à la formation des leaders de la société civile sur les techniques de plaidoyer et de négociation.

Malgré les nombreuses initiatives de sortie de crise développées au Sénégal comme le Document de stratégies de réduction de la pauvreté (Dsrp), le Nepad ou la convention Ue-Acp, notre pays continue d'être classé parmi les vingt pays les plus pauvres du monde. Et ce, en dépit d'une croissance de l'ordre de 5% enregistrée ces dernières années. Une situation que la Cellule nationale de la société civile pour la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté n'arrive pas à s'expliquer.

C'est pourquoi elle compte lancer prochainement une étude sur la situation économique au Sénégal. Cette étude est prévue pour durer huit semaines et va concerner toutes les régions du Sénégal. L'objectif visé à travers cette étude est de connaître les tendances économiques, sociales et politiques de notre pays. Mais aussi, "établir le diagnostic de la pauvreté au Sénégal en montrant l'ampleur du phénomène et son étendue, sa répartition géographique, ses conséquences sur le plan social", comme l'a souligné Fassory Diawara, le coordonnateur national de la cellule. Les organisations de la société civile compte également, à travers cette étude, "examiner de manière spécifique le document de stratégie de réduction de la pauvreté pour analyser son approche méthodologique, les stratégies proposées et les modalités de leur mise en oeuvre".

Ce travail vise à montrer, selon Fassory Diawara, toute l'implication de la société civile dans les stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau national ainsi que les impacts de ces projets sur les revenus des populations. Les termes de référence de l'étude ont été validés après avoir été l'objet de nombreuses remarques de la part des participants à l'atelier de validation.

Ainsi, il a été demandé aux concepteurs du projet de le recentrer sur les préoccupations nationales, d'approfondir les critères d'appréciation, d'allonger les données de l'étude et de privilégier une approche pluridisciplinaire dans l'élaboration de l'étude sur les perspectives et

solutions alternatives de la situation économique et sociale au Sénégal. Les mêmes remarques ont sanctionné le document sur la formation des leaders de la société civile sur les techniques de plaidoyer et de négociation qui était examiné en seconde heure. Cette formation en trois jours vise, selon M. Diawara, à donner aux leaders de la société civile les outils nécessaires pour participer efficacement au dialogue social et politique pour une réduction de la pauvreté.